

LE PARTAGE DES DÉPENSES EN COUPLE : QUELLE APPROCHE ADOPTER ?

L'argent est l'une des principales sources de discordes dans les couples. Pour éviter que vos finances empoisonnent votre relation amoureuse, mieux vaut mettre en place une formule qui vous convient à tous les deux. Nos conseils.

Partager moitié-moitié

Payer chacun la moitié des dépenses du ménage est certainement la façon la plus simple de procéder. Mais elle n'est équitable que si les revenus des deux conjoints sont comparables. C'est votre cas ? Vous pourrez alors opter pour l'une des approches suivantes :

1. 50 % de tout, grâce au compte conjoint

La première approche consiste à payer la moitié de chacune des factures.

Pour ce faire, le plus simple est d'ouvrir un compte bancaire conjoint, dans lequel chacun vire chaque mois à partir de son compte personnel les fonds correspondant à la moitié du budget familial.

C'est à partir du compte conjoint que sont payés le loyer ou l'hypothèque, les assurances et autres factures du ménage. Pour les achats comme l'épicerie et les sorties, on se munit d'une carte de crédit conjointe, dont les factures seront payées à même les fonds du compte conjoint.

C'est l'approche que préfère Desislava Georgieva, conseillère, finances personnelles et petites entreprises à la Banque Nationale. « De cette manière, les deux conjoints s'assurent que l'argent nécessaire pour couvrir leurs dépenses communes du mois se trouve bien dans le compte au moment où ils en ont besoin », explique-t-elle.

Quant aux gains excédentaires, chacun reste libre d'en disposer à sa guise.

2. Le partage par type de dépenses

D'autres couples préfèrent cependant se séparer les postes de dépenses. L'un se charge des assurances et des activités des enfants, tandis que l'autre tend sa carte de crédit personnelle quand il s'agit de leurs vêtements et des dépenses liées à la voiture, par exemple.

Cette façon de faire est tout aussi valide, mais elle demande un peu plus de calculs pour qu'une somme équivalente de dépenses soit assumée par chacun des conjoints.

Contribuer au prorata de son salaire

Il existe un écart de salaire significatif entre les deux partenaires ? La répartition des dépenses sera alors plus équitable si la contribution financière de chacun est proportionnelle à ses revenus.

L'équation est simple : il s'agit de calculer quel pourcentage du revenu total du ménage est gagné par chacun, puis d'appliquer ce pourcentage au total du budget mensuel. On obtient ainsi la part des dépenses qui revient à chacun.

Prenons un cas concret : un des conjoints gagne 75 000 \$ par an et l'autre 25 000 \$. Le budget mensuel du ménage totalise quant à lui 5 000 \$. Comment se séparent-ils les dépenses ? Le conjoint qui gagne 75 000 \$ vire 3 750 \$ au compte conjoint (soit 75 % de 5 000 \$). L'autre transfère les 1 250 \$ restants (25 % de 5 000 \$). De cette façon, chacun contribue aux dépenses communes en fonction de sa capacité financière.

Partage par type de factures : le piège à éviter

Si vous choisissez de vous séparer les postes budgétaires (peu importe dans quelles proportions), attention au type de dépenses assumées par chacun. Car si l'un des conjoints se charge des dépenses plus tangibles – l'équipement de cuisine, par exemple – alors que l'autre paie l'épicerie, ce dernier risque d'être pénalisé advenant une séparation.

Pour éviter ce problème, Desislava Georgieva conseille de régler à deux les dépenses importantes (comme les meubles) et de cosigner les prêts contractés pour une résidence ou un véhicule. « Ainsi, les deux conjoints sont 100 % responsables du prêt, mais la moitié du bien leur appartient », fait valoir la conseillère.

Revenus instables : pensez au fonds d'urgence

Vos revenus fluctuent ? Profitez des mois plus fastes pour épargner. Vous pourrez ensuite puiser dans cette réserve pour assumer votre part des dépenses pendant les périodes creuses. « Les travailleurs saisonniers devraient se constituer un fonds d'urgence équivalant à trois mois de salaire », estime Desislava Georgieva.

La conseillère suggère également de réviser deux ou trois fois par année la contribution de chacun, pour que celle-ci corresponde aux capacités financières des deux partenaires.

Son dernier conseil pour favoriser l'harmonie financière dans le couple : « Bien suivre nos dépenses, mais aussi être généreux l'un envers l'autre. Ça évite bien des mésententes et des malentendus ! »

Pour alléger votre budget, la Banque Nationale a conçu un forfait exclusivement pour vous.

Pour connaître les avantages reliés aux forfaits spécialement adaptés pour les infirmiers et infirmières de la Banque Nationale, visitez le bnc.ca/infirmier.



Réalisons vos idées